

## Le contexte territorial

L'Agenda 21 Vallée de la Chimie, initié dès 2006, rassemble le Grand Lyon, les communes de Lyon 7<sup>ème</sup> arrondissement, Saint-Fons, Feyzin, Solaize et Pierre-Bénite et les acteurs locaux du territoire (associations et entreprises). Il vise à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les « modes de faire » vers le développement durable, avec une démarche participative et à créer des effets d'entraînement positifs.

La Vallée de la Chimie est l'un des secteurs de l'agglomération les plus touchés par les nuisances (pollutions, bruits, odeurs) :

- la circulation automobile, particulièrement dense sur l'A7, génère de la pollution azotée (NOX), des particules, du bruit, et des odeurs de gaz d'échappement ;
- les activités industrielles *in situ*, génèrent des odeurs, la pollution soufrée (les deux-tiers des émissions de SO<sub>2</sub> provenant de la raffinerie de Feyzin), des COV (composés organiques volatils) qui, combinés aux NOX donnent lieu à des pics d'ozone ;
- l'héritage de sites et sols pollués par des dizaines d'années d'activités industrielles pétrochimiques ;
- les émissions de gaz à effet de serre induites par les activités industrielles et les axes routiers.

Malgré une baisse significative du niveau de pollution global les nuisances constituent une préoccupation grandissante auprès des habitants. Les ateliers de l'Agenda 21 ont mis en exergue le besoin de transparence et d'information sur la problématique santé-environnement :

- besoin de connaître les conséquences sanitaires d'une trop forte exposition aux bruits, aux odeurs, et aux différents polluants de l'air, de l'eau, des sols,
- besoin de savoir le degré d'exposition à ces polluants.

L'objectif *in fine* est bien de réduire ces nuisances à la source.

## Exemple d'action – projet de crèche inter-entreprises « exemplaire »

### Mieux vivre dans la Vallée de la Chimie

La Vallée de la Chimie constitue un bassin de 46 000 emplois dont 31 500 emplois privés. Cette densité permet de développer des services mutualisés. Plusieurs projets de crèches inter-entreprises sont aujourd'hui à l'étude sur le territoire.

A travers l'Agenda 21 Vallée de la Chimie, il est proposé aux différents porteurs de projet (privés) d'intégrer un volet « qualité de l'air intérieur » dans leur projet de crèche. L'objectif est d'être exemplaire en agissant à différents stades du projet et sur des champs complémentaires :

- technique : aménagement du bâti, choix du mobilier, choix des matériaux,...
- comportemental : bonnes pratiques du personnel sur l'aération des locaux...
- suivi : système de mesures en continu, analyse des résultats, informations...

Le chef de projet Agenda 21 Vallée de la Chimie assure un accompagnement du maître d'ouvrage et des aides peuvent être apportées pour compenser les surcoûts liés à la démarche.

### Etat d'avancement du projet (avril 2012)

Prospection auprès des porteurs de projet et sensibilisation sur les enjeux liés à la qualité de l'air intérieur. Logiquement accueil positif et compréhension de la démarche mais des freins subsistent :

- quel(s) cout(s) de la mise en place de la démarche ?
- peur de s'engager sur un dispositif « nouveau » ou d'engendrer du travail supplémentaire
- pourquoi se limiter à la qualité de l'air ? Approche développement durable globale : alimentation bio, produits d'entretien écologiques...